



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 9 juin 2025

Faits saillants

- Le train de réformes *Too big to fail* ne fait pas l'unanimité
- Le Conseil fédéral lance la consultation sur le nouveau paquet d'accords avec l'UE
- Péréquation des ressources : Genève deviendra le principal canton contributeur en 2026

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 12/06	Var. vs 05/06
EUR/CHF	0,9405	+ 0,4 %
USD/CHF	0,8146	- 0,7 %
SMI	12 323	+ 0,0 %
Taux 10a	0,266 %	+ 3 pb

Macroéconomie

Négociations UE-Suisse : Le Conseil fédéral a officiellement approuvé le paquet d'accords visant à stabiliser et développer les relations entre la Suisse et l'Union européenne, lançant dans la foulée une large consultation auprès des cantons, partis politiques, associations faîtières des communes, villes et régions, de même qu'auprès des associations faîtières de l'économie et des autres milieux intéressés, jusqu'au 31 octobre. Le Conseil fédéral a rappelé l'intérêt de la participation sectorielle au marché intérieur de l'UE, via des accords sur mesure pour la Suisse ; ces nouveaux accords permettraient à la Suisse, en cas de concrétisation, de sécuriser ses relations avec son principal partenaire commercial, l'UE, qui représente près de 60 % de ses échanges extérieurs. Une étude mandatée par le Secrétariat d'Etat à l'économie montre ainsi que sans les premiers accords bilatéraux (« Bilatérales I ») et en retournant au statut d'État tiers non associé dans le domaine de la recherche, le PIB suisse serait inférieur de 4,9 % en 2045 à ce qu'il serait si les accords étaient en vigueur.

Péréquation financière : L'Administration fédérale des finances (AFF) a communiqué aux cantons le montant des paiements compensatoires de la péréquation financière nationale attendus en 2026. Dans l'ensemble, ils augmenteraient de +3,7 % par rapport à 2025, à 6,4 Mds CHF, tant en raison d'une hausse des recettes fiscales que d'un creusement des disparités entre cantons riches et cantons pauvres. Pour le volet péréquation des ressources (5,2 Mds CHF, dont 60 % à la charge de la Confédération), Genève deviendra le principal canton contributeur en termes absolus (543 M CHF), du fait notamment des bénéfices exceptionnels réalisés dans le commerce de l'énergie et des matières premières, selon l'AFF. Pour l'ensemble de la péréquation financière, le canton de Zoug, qui héberge de nombreux groupes mondiaux et fortunes grâce au taux de fiscalité très bas offert par le canton (11,85 % d'impôt sur les sociétés), sera le plus important bailleur de fonds cantonal, reversant 3 571 CHF par habitant, loin devant Schwyz (1 604 CHF/hab.), Nidwald, Bâle-Ville et Genève (739

CHF/hab.). Le Valais et le Jura, avec près de 2 400 CHF reçus par habitant, seront les principaux bénéficiaires de ces paiements compensatoires.

Mesures d'accompagnement : En 2024, un nombre quasiment stable de 36 337 entreprises et près de 140 000 personnes ont été contrôlées au titre des mesures d'accompagnement, mises en place en 2004 pour lutter contre le risque de sous-enchère salariale qui résulterait de l'accord sur la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne. Selon le Secrétariat d'Etat à l'économie, 7 % des entreprises suisses, 25 % des travailleurs détachés et 27 % des prestataires de services indépendants transfrontaliers ont été soumis à des contrôles. S'agissant des branches sans salaires minimaux obligatoires, les commissions cantonales ont constaté des cas de sous-enchère salariale dans 20 % des entreprises détachant des travailleurs contrôlés et chez 10 % des employeurs suisses.

Assurance-chômage : Selon l'étude « Impact des différentes sanctions appliquées par l'assurance-chômage » mandatée par la Confédération, les périodes de chômage font l'objet dans un tiers des cas d'au moins une sanction pour non-respect de certaines obligations inhérentes à l'assurance-chômage (une proportion élevée en comparaison internationale). Le motif le plus courant concerne l'insuffisance des efforts déployés pour chercher un nouvel emploi. Les sanctions influencent différemment la durée du chômage, réduisant cette durée en moyenne de 6,5 jours. Si les sanctions pour faute légère (moins de 15 jours de suspension de l'allocation) sont les plus efficaces, diminuant le chômage de 15 jours en moyenne, celles pour faute lourde ou chômage imputable à l'assuré peuvent allonger la période de chômage, probablement en raison de comportements problématiques ou de situations personnelles complexes des personnes concernées.

Secteur financier

Règlementation TBTF : La présentation par le Conseil fédéral des mesures visant à renforcer la réglementation bancaire dite « Too Big To Fail » (cf. [Veille économique et financière du 30 mai au 6 juin](#)) a suscité de vives réactions. Principalement concerné par ces nouvelles règles, le groupe UBS a fait part dans un communiqué de son « profond désaccord » avec ce qu'il considère comme un durcissement excessif des exigences en matière de fonds propres. Selon UBS, les mesures proposées apparaissent disproportionnées et ne seraient pas conformes aux standards internationaux. UBS entend participer activement à la consultation prévue à l'automne, dans le but de soumettre des alternatives jugées plus équilibrées. D'ici l'entrée en vigueur définitive des nouvelles règles – qui ne sont pas attendues, au mieux, avant 2027 –, le groupe prévoit de poursuivre la redistribution de plusieurs milliards de capitaux à ses actionnaires. L'Association suisse des banquiers (ASB) défend une position similaire, jugeant particulièrement problématique le renforcement des exigences en fonds propres et alertant contre un durcissement excessif et mal calibré de la réglementation. Dans le sillage de ces critiques, plusieurs voix se sont élevées pour mettre en garde contre les effets potentiellement négatifs des nouvelles exigences sur la rentabilité d'UBS, craignant même une possible délocalisation de la banque.

A l'inverse, Isabelle Chassot, présidente de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) instaurée après la chute de Credit Suisse, a salué la pertinence des mesures proposées, déplorant toutefois la relative lenteur de leur mise en œuvre et regrettant que le Conseil fédéral ait choisi la voie législative, plus longue et exposée au lobbying parlementaire, au lieu d'agir par ordonnance, s'agissant de la hausse des fonds propres requise pour couvrir les participations d'UBS à l'étranger. A noter enfin que le renforcement des compétences de la Finma, l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, a globalement été bien accueilli.

Crypto-actifs : Le Conseil fédéral a validé le 6 juin la liste des 74 Etats partenaires avec lesquels la Suisse pourra mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux cryptoactifs. Parmi ces partenaires figurent les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni ainsi que la majorité des membres du G20. A noter que les Etats-Unis, la Chine et l'Arabie saoudite ne font pas partie de la liste. Selon le Conseil fédéral, un accord bilatéral avec les Etats-Unis fera l'objet de

négociations ultérieures. La loi suisse encadrant cet échange est actuellement en cours d'examen parlementaire et l'entrée en vigueur de ce dispositif est prévue pour le 1^{er} janvier 2026. Toutefois, l'échange ne sera effectif avec un État partenaire que si celui-ci en manifeste l'intérêt et respecte les exigences de la nouvelle norme. Le système de contrôle déjà en place pour l'EAR des comptes financiers sera également appliqué aux cryptoactifs. Concernant la Russie, la Suisse et de nombreux autres États ont suspendu l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers. Le Conseil fédéral a logiquement recommandé de ne pas inclure la Russie dans le dispositif lié aux cryptoactifs. En participant à ce réseau d'États partenaires, la Suisse remplit ses engagements internationaux en matière de transparence fiscale.

Gestion de fortune : Alors que, depuis 2018, les gestionnaires de fortune indépendants (GFI) suisses étaient bloqués dans leur accès au marché américain, faute d'accord sur les modalités de supervision entre la Finma et la SEC, cet obstacle s'avère désormais levé dans la mesure où la SEC a repris l'examen des demandes d'enregistrement des GFI suisses comme Registered Investment Advisers (RIA), dès lors qu'ils sont soumis à la surveillance de la Finma. Ce progrès a été rendu possible par la mise en place en Suisse d'un cadre légal via la Loi sur les établissements financiers (LEFin). Près de 1500 GFI sont recensés actuellement en Suisse. Parmi eux, seule une cinquantaine sont enregistrés auprès de la SEC. Ce nombre devrait croître mais de façon très graduelle au regard de la complexité de l'enregistrement. Plusieurs grands acteurs dont Forum Finance ou Vontobel ont favorablement accueilli cette ouverture, y voyant une opportunité en matière de développement.

Secteurs non financiers

Enseignement : Le Conseil fédéral a approuvé la révision totale de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale, apportant à cette formation quelques ajustements pour la maintenir adaptée, alors que les résultats de mars/avril 2025 de l'étude « Baromètre des transitions », mandatée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), ont été publiés. La formation professionnelle fait partie des préférences de 61 % des 97 000 jeunes qui auront achevé leur scolarité obligatoire cet été, contre 44 % pour la formation générale (plusieurs préférences étaient autorisées dans le cadre de l'étude). Des disparités de souhaits d'orientation apparaissent selon le genre, les jeunes femmes étant moins nombreuses à privilégier la formation professionnelle. Au plan des régions, la formation professionnelle est nettement plus forte en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et italienne.

Tourisme : La saison hivernale 2024-2025 a constitué une saison record pour l'hôtellerie suisse, qui a enregistré son plus haut nombre de nuitées jamais observé, à 18,5 millions entre novembre et fin avril (+2,8 % par rapport à la saison hivernale précédente). Cette hausse a été soutenue à la fois par l'augmentation de la demande étrangère (+5,5 %, avec 9,2 millions de nuitées) et domestique (+0,2 %, à 9,3 millions de nuitées, record historique). Les régions urbaines, telles que Zurich, Bâle ou Genève, ont rencontré un succès notable.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Hortense BIARD

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.